



FLASH INFO

avril 2017

www.saintgenevieveoise.fr

Pourquoi la réhabilitation des réseaux d'assainissement du Blanc Mont ? tout simplement parce qu'il est interdit de faire transiter les eaux usées mélangées aux pluviales (appelées eaux parasites) dans une même canalisation.

Je refusais depuis longtemps de devoir affronter de tels travaux compte tenu de la gêne que cela pouvait occasionner aux riverains. Mais il faut voir la réalité en face : depuis l'aboutissement du projet de la station d'épuration de Hermes, il devenait impératif de respecter les normes nécessaires à son bon fonctionnement et pour cela il fallait mettre en place une deuxième canalisation.

Après une longue préparation incluant appels d'offres, différentes études, sondages, démarches administratives, demandes de subvention et grâce aussi aux économies réalisées au fil des ans sur le budget assainissement (distinct du budget principal), les marchés sont aujourd'hui signés et le démarrage des travaux imminents. Cependant, il faut compter en amont une période dite de préparation de chantier d'environ deux mois.

Comme promis, vous serez conviés à deux réunions d'information (trois si nécessaire). L'une portant sur les points techniques et l'autre très attendue fort légitimement concernant la portée financière afférent au coût pour chacun et aux aides à percevoir.

Nous vous tiendrons au courant en temps voulu des dates de réunion.

Je vous remercie à l'avance de votre compréhension pour cette période qui va générer sans doute quelques inconvénients dans votre quotidien.

Votre dévouée Maire, **Jacqueline Vanbersel**

PS : bien sûr, cette réhabilitation s'inscrit dans la réalisation totale de l'assainissement collectif sur notre commune, compte tenu que de nombreux génovéfains ne sont pas encore assainis (dont votre Maire, par exemple).



Elections présidentielles 2017

Le premier tour de l'élection présidentielle de la République se déroulera le **dimanche 23 avril 2017** et le second tour (s'il est nécessaire d'y procéder) le **dimanche 7 mai 2017**.

Comment voter ?

Pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte électorale.

Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Carte d'électeur

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Néanmoins, il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

La carte est envoyée par courrier à votre domicile l'année qui suit votre inscription sur les listes électorales et, en cas d'élection prévue dans l'année, au plus tard trois jours avant le scrutin.

Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Elle peut être récupérée en présentant votre pièce d'identité.

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

Vote par procuration

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Vous êtes absent de votre domicile au moment des élections ? Vous pouvez toujours voter par procuration !

- Pour toutes procurations se rapprocher d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.
- **La procuration doit être donnée à un électeur de la commune.**

Déroulement des élections

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 19 heures pour les présidentielles.

Demandes de carte nationale d'identité



A compter du 14 mars 2017 dans le département de l'Oise, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, quelle que soit la commune de résidence du demandeur, sont déposées et ce sur rendez-vous, dans l'une des Mairies équipées d'un dispositif de recueil énumérées ci-après : Noailles, Méru, Chambly, Beauvais...

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commission urbanisme a travaillé sur le plan local d'urbanisme en ayant pour objectif d'éviter au maximum les divisions de propriétés abusives sur notre commune.

Une enquête publique aura bientôt lieu et un commissaire enquêteur a été nommé, afin de répondre aux éventuelles questions des administrés. Il va prochainement nous communiquer les dates de ses permanences qui se dérouleront en Mairie.

La commune a confié au bureau d'études Espac'Urba, la réalisation des études nécessaires pour la modification n°2 et la déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Des aménagements, des travaux, du bricolage, du jardinage, la commune se bonifie...

✓ Panneaux d'affichage

Chacun aura remarqué à l'entrée de Sainte Geneviève (direction Paris-Beauvais), l'installation d'un panneau « Bienvenue à Sainte-Geneviève » à destination de l'affichage évènementiel des associations locales. Le coût s'en trouve réduit à 360 € (achat du matériel) puisque installé par les services techniques de la commune.



✓ Du côté de la Mairie

Votre œil averti aura aussi constaté que votre Mairie, ou plutôt sa toiture terrasse a connu des réparations puisque la pose d'une membrane en PVC était nécessaire. La société GECAPE a effectué ces travaux pour un montant de 15 869.40 €.

La société BRIAND FERMETURE a installé à la salle polyvalente des volets roulants pour un montant de 7 504.54 €

✓ Du côté des écoles

Isolation, par l'extérieur, de la maternelle par la société MENINGUAND pour un montant de 63512.04 € dont 13 231.68 € subventionné par le département.

Création d'un plafond acoustique et thermique pour un coût de 2 700 € effectué par la Société IPC et son éclairage à led pour un coût de 500 € réalisé en régie par les employés communaux.

✓ La RD 1001, rue de la Fusée et de l'Eventail

Le département va entreprendre la réfection de la chaussée de la RD 1001 sur toute la traversée de Sainte-Geneviève. Nous remercions le département pour la prise en charge de ces travaux.

En ce qui concerne la sécurité, un projet de « tourne-à-gauche » vers la rue du Placeau nécessitera la suppression de l'îlot central. Le coût des travaux est estimé à 34 459.71 €. La reprise des bordures et du passage piétons sera réalisée par la société LOCAM pour un montant de 8 826.60€. Ces coûts étant pris en charge par la commune, sous réserve d'accord du département.

Un peu plus loin sur la droite, création d'une noue arborée sur 90 mètres linéaires et mise en place de géotextile, de terre végétale et de pierre après creusement par la société Locam. Il est aussi prévu prochainement le tracé de stationnement et la pose de potelets en bois pour préserver les espaces verts à La Fusée ainsi que dans la rue de l' Eventail.

✓ Une borne de recharge dans notre commune

Pour ceux qui sont « au courant » ou pour ceux qui le seront bientôt, installation d'une borne de recharge performante puisque rapide, pour véhicules électriques, est située sur la nationale à côté du panneau d'information lumineux. Cette borne est à la charge, à hauteur de 50 % de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie, à 25 % pour le Département et à 25 % pour le Syndicat d'Energie de l'Oise. Ce dispositif se met en place dans tout le département de l'Oise pour faciliter l'utilisation de ce type de véhicule.

Pour plus de renseignements : www.mouv'oise.fr



✓ Enfin la fibre optique

Pour ceux qui veulent vivre « branché », la fibre optique est en cours de déploiement dans la commune par l'installation d'armoires. D'ici à la fin de l'année, les opérateurs pourront s'y brancher et nous, nous pourrons enfin espérer avoir des communications, médias.... Disons, mieux qu'actuellement !!! La consolation, c'est que ces travaux sont pris en charge par le département et pour la connexion dans les foyers par la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

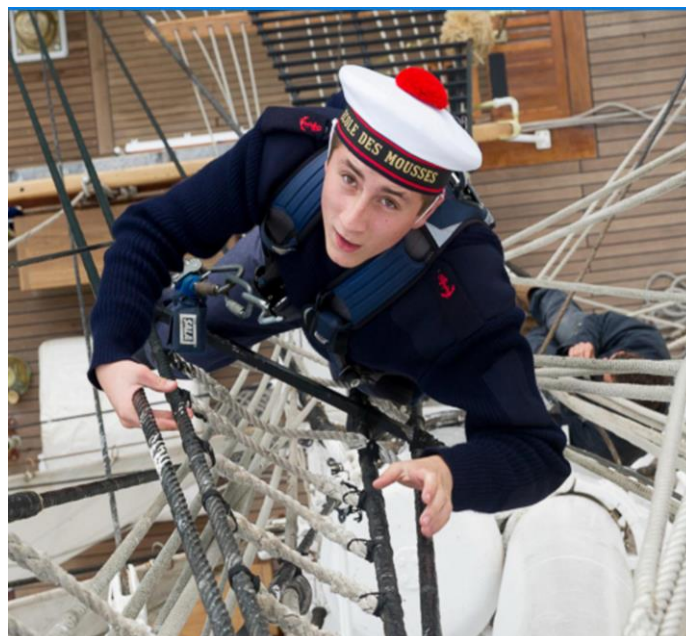
Et gratuitement, c'est donc gratuit !...

Alors si quelques sociétés ou personnes malveillantes vous démarchent à cet intention en vous proposant du matériel ou des services en rapport avec ces travaux ne signez rien, ne donnez rien, ne payez rien mais avertissez immédiatement la Mairie ou la Gendarmerie.

La Trésorerie de Noailles est fermée depuis le 1^{er} janvier 2017

Pour toutes démarches (impôts, trésor public...)
se rapprocher de la **Trésorerie de Neuilly-en-Thelle** :

11 bis, rue de Paris
60530 Neuilly-en-Thelle
Téléphone : 03 44 26 71 72



De 16 à 18 ans, sans condition de diplôme, niveau 3^{ème} ou 2^{nde} ;
rejoignez l'aventure de l'Ecole des MousSES !

220 places, scolarité à Brest (29) ou Cherbourg (50) 100% gratuite et rémunérée
de septembre 2017 à juin 2018

Après la formation : proposition de contrat d'engagement dans la Marine

Pour plus de renseignements, contacter le CIRFA Amiens :

cirfa.amiens@marine.defense.gouv.fr

03 22 33 83 74

Quelques règles simples mais pas moins importantes pour autant :

Chaque genovéfain doit veiller au maintien de la propreté devant son habitation.

Les dépôts sauvages (vieux meubles, électroménager, etc ...) même devant sa propriété, constitue une atteinte à l'environnement et une infraction pénale. Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer leurs éliminations soit en les portant à la déchèterie ou en prenant rendez-vous avec le service des ENCOMBRANTS et DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) au 0 800 853 416 (prix d'un appel local).

Récemment, un administré a été verbalisé d'une amende de 68 €.

La tonte de votre gazon et tous travaux bruyants sont interdits le dimanche et les jours fériés. Ils doivent être réalisés du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. (Se référer au guide pratique 2017).

Lorsque vous promenez votre chien, pensez à le tenir en laisse, s'il s'agit d'un chien de première ou deuxième classe pensez à le museler et surtout n'oubliez pas de ramasser ses déjections sous peine d'amende (se référer au guide pratique 2017).

Si vous en avez la possibilité, garez votre véhicule ou vos véhicules dans votre allée ou garage et ce pour ne pas gêner la circulation des automobiles ou des piétons (poussettes et personnes à mobilité réduite).

"balade sauvage de ma rue"

d'environ 2 heures
des explications vous seront données
sur les nouvelles
méthodes d'entretien des espaces
verts et de la voirie,

« zéro phyto » par la société
ECO'Logic

le mercredi 26 avril 2017 à 17h00
Rendez-vous place de la Mairie

en présence des services techniques
et de la société ECO'Logic



Communauté de communes
Pays de Thelle & Ruraloise

A COMPTER DU 03 AVRIL 2017

Collecte des déchets végétaux

valable uniquement pour les 35 communes de l'ancien territoire du Pays de Thelle

CONTENANTS RECOMMANDÉS

-  **Bac roulant**
norme NF EN 840 maxi 660 L
-  **Branchages fagotés**
Pas de lien en plastique ni métal
Longueur maximale 1,20 m
Diamètre maximum 4 cm
Poids maxi 25 kg
-  **Sac papier**
compostable
à usage unique

! L'usager ne doit pas tasser le contenu pour permettre le levage du bac et ne pas laisser déborder les déchets
! En cas d'utilisation de bacs hors norme NF EN 840, la collectivité ne peut pas garantir leur vidage.
Ces bacs ne seront pas remplacés en cas de casse
! Aucun contenant n'est fourni par la Collectivité

✓ **Egalement acceptés :** poubelle ronde à poignées (maxi 80 L)
sac réutilisable à poignées (poids maxi chargé 25 kg)

CONTENANTS REFUSÉS

-  **Sacs plastiques**
type sac poubelle
-  **Big bag**
-  **Contenants**
sans poignées
-  **Bacs de tri**
(détoumes)
-  **Contenants**
débordants

Informations 03 44 26 99 50
www.paysdethelle.fr

Pays de Thelle & Ruraloise